

# Le frelon asiatique s'installe progressivement en Belgique !

Introduit accidentellement près de Bordeaux en 2004, le frelon asiatique (*vespa velutina*) a fait son apparition sur le territoire belge en 2011 et suscite depuis 2017 la mise en place d'un plan de surveillance actif. Plusieurs nids ont été découverts et neutralisés dans le Hainaut en 2017.

Le frelon asiatique, plus petit que le frelon européen, mesure environ 30 mm ; il a des pattes jaunes, un thorax brun-foncé et un anneau orangé à la fin de l'abdomen.

Cet insecte menace directement les abeilles mellifères auxquelles il fait une chasse sans merci.

Lors de l'attaque des ruches, il chasse en vol stationnaire. Ceci témoigne de la présence d'un nid dans les parages.

Il perturbe également les insectes sauvages. Il n'est dangereux que dans le voisinage immédiat de son nid.

Le frelon asiatique construit de gros nids le plus souvent **en hauteur dans les arbres**, mais aussi **sur** les bâtiments et autres supports. Il faut donc lever les yeux et tenter de repérer de grosses boules (50 cm de diamètre) brun-beige en matière cartonnée. Les nids sont souvent dissimulés dans le feuillage et se repèrent par les allées et venues des frelons.

La chute des feuilles permet un repérage plus facile. Par ailleurs, le lierre, qui fleurit à cette période, attire divers insectes butineurs dont le frelon asiatique.

## Que faire en cas de détection de frelons asiatiques ou de leur nid ?

Le Département de l'Etude du milieu naturel et agricole (DEMNA) du Service public de Wallonie, cellule interdépartementale espèces invasives, coordonne les actions liées au **frelon asiatique** sur le territoire wallon.

Le CRA-W est chargé des interventions sur le terrain et en particulier de la destruction des nids.

Il est demandé à quiconque observant un frelon asiatique ou un nid d'en faire le signalement au plus vite. Une description détaillée est disponible sur le portail de la Biodiversité en Wallonie : (<http://biodiversite.wallonie.be/frelon>).

Les observations de frelons asiatiques ou de leurs nids peuvent être communiquées au travers d'un [formulaire d'encodage](#). Tout signalement doit idéalement être accompagné de photographies numériques du nid ou de l'insecte. Les informations sont vérifiées avant intervention.

Si un nid de frelon asiatique est découvert en 2018  
→ **Prévenir** le CRA-W (0476 760 532)



Abeille



Guêpe



Frelon Asiatique



Frelon Européen

